

Contribution à l'analyse de la petite production d'ananas en basse Côte d'Ivoire.

J. Ph. COLIN*

CONTRIBUTION A L'ANALYSE DE LA PETITE PRODUCTION D'ANANAS EN BASSE COTE D'IVOIRE.

J. Ph. COLIN.

Fruits, Avril 1987, vol. 42, n° 4, p. 207-218.

RESUME - En 1983-1984, une recherche portant sur la dynamique des systèmes productifs agricoles villageois en basse Côte d'Ivoire a été conduite dans la région de l'Est-Comoé ; on ne présente ici que les résultats des enquêtes menées dans le village de Djimini-Koffikro (sous-préfecture d'Adiaké) et relatives à la production d'ananas.

Trois thèmes majeurs sont évoqués : en premier lieu, on souligne la faible intégration de la culture de l'ananas à l'économie de plantation villageoise : cette culture n'a été que marginalement adoptée par les planteurs de cultures arborées et les producteurs en sont principalement des migrants, qui ne disposent que d'un accès précaire au foncier. En second lieu, on évoque les modes différents d'organisation de la production et les dynamiques divergentes des deux types de culture d'ananas pratiqués dans le village enquêté : ananas de conserve et ananas pour l'exportation en frais. Enfin, on propose une analyse économique comparée des cultures de l'ananas de conserve et de l'ananas d'exportation, en termes de mise en oeuvre de facteurs de production et de résultats, dans les conditions moyennes observées à Djimini-Koffikro.

La revue «FRUITS» est heureuse de présenter une partie du travail qu'a réalisé J. Ph. COLIN dans le village de Djimini-Koffikro en Côte d'Ivoire. L'IRFA avait eu l'occasion d'y faire des essais de démonstration-vulgarisation en 1973-1976 sous la conduite d'A. PINON. Depuis cette époque, la production d'ananas par les petits planteurs villageois et leur encadrement par la SODEFEL (Société d'Etat) ont subi diverses vicissitudes qui ont conduit à la situation étudiée ici.

L'objectif de l'étude de J. Ph. COLIN était l'évolution des systèmes de production dans une petite région. L'ananas n'était donc pas seul concerné et tous les lecteurs intéressés pourront se reporter au document complet. On y trouvera également une description beaucoup plus précise de la diversité de la situation socio-économique.

La vocation de l'IRFA est la recherche appliquée et le passage de ses résultats au développement. Le présent document, si incomplet soit-il dans cette optique, apporte un certain nombre d'informations qui doivent être prises en compte si on veut tenter de mettre au point des systèmes de production stables et reproductibles nécessaires au développement d'une culture ou d'une région.

J.J. LACOEUILHE

Direction des Recherches sur Ananas

L'ANANAS : UNE PRODUCTION PEU INTEGREE A L'ECONOMIE DE PLANTATION

Par économie de plantation, nous entendons ici une forme d'économie agricole dont la finalité (ou l'une des principales finalités) est la recherche d'un revenu monétaire,

* - Economiste ORSTOM - 3191 route de Mende - 34060 MONTPELLIER CEDEX.

et qui assure une emprise permanente sur le milieu, par la plantation d'arbres ou d'arbustes (caféier, cacaoyer, palmier à huile, cocotier, hévéa ...).

Le «système ananas» à Djimini-Koffikro présente trois spécificités relativement à l'économie de plantation villageoise, outre le caractère intensif de son système de production, qui sera souligné dans le troisième chapitre :

- la spécialisation de la majorité des unités de production (U.P.) dans la culture de l'ananas ;
- le statut de « paysan sans terre » de la majeure partie des planteurs d'ananas ;
- des caractéristiques socio-démographiques qui distinguent nettement les producteurs d'ananas des autres planteurs.

Spécialisation des unités de production.

On compte, en 1983-1984, 72 planteurs d'ananas parmi les 153 producteurs de cultures de rapport. Une disjonction sensible apparaît entre les U.P. productrices d'ananas et celles pratiquant des spéculations arborées ou arbustives :

Cultures de rapport pratiquées :

ananas	56 UP
cultures arborées + ananas	16 UP
cultures arborées	81 UP

Rapport au foncier.

Parmi les 72 producteurs d'ananas, 16 seulement sont des propriétaires fonciers : il s'agit des planteurs qui pratiquent des cultures arborées et celle de l'ananas.

Les 56 planteurs spécialisés dans la culture de l'ananas sont des paysans sans terre (PST). La culture de l'ananas, qui n'occupe le terrain que durant 18 à 24 mois (en incluant la phase de production de rejets), s'accommode d'un droit d'usage temporaire du sol (location), ce qui n'est pas le cas des cultures arborées pour lesquelles un accès permanent au foncier constitue une condition préalable évidente. C'est ainsi, en basse Côte d'Ivoire, la seule culture de rapport, avec les vivriers spéculatifs, susceptible d'être pratiquée par un paysan sans terre.

Par contre, la contrainte du mode d'accès à la terre n'existe pas pour les planteurs de cultures arborées (propriétaires fonciers) qui souhaiteraient pratiquer la culture de l'ananas. La compréhension du peu d'engouement de la majorité de ces derniers pour cette culture nécessiterait l'analyse d'ensemble de la stratégie relative aux choix culturels, ce qui n'est pas l'objet de cet article (COLIN, 1987).

Caractéristiques socio-démographiques des planteurs d'ananas.

Quatre éléments caractérisent les planteurs d'ananas de Djimini-Koffikro : ce sont en majorité des étrangers, jeunes, arrivés depuis quelques années ou mois seulement dans le village et qui travaillent fréquemment comme manoeuvres à temps partiel.

● Ethnie ou nationalité des producteurs.

72 p. 100 des planteurs d'ananas sont étrangers ; ce pourcentage s'élève à 86 pour les seuls PST. (tableau 1).

On constate, schématiquement, que les planteurs de cultures arborées sont ivoiriens et les producteurs d'ananas, burkinabé et maliens.

● Age des planteurs.

En moyenne, les PST planteurs d'ananas ont 35 ans (σ 11 ans), les planteurs de cultures arborées qui ont adopté la culture de l'ananas, 48 ans (σ 13 ans) et les autres planteurs de cultures arborées 54 ans (σ 15 ans).

● Le rôle de l'immigration.

59 des 72 planteurs d'ananas sont des immigrants (soit 83 p. 100) : 51 des 56 PST et 8 des 16 propriétaires fonciers.

Il s'agit d'une immigration récente : 42 p. 100 des planteurs d'ananas non natifs de Djimini sont arrivés dans le village depuis moins de 5 ans (47 p. 100 pour les PST) ; 61 p. 100 depuis moins de 10 ans (69 p. 100 des PST).

La possibilité de pratiquer la culture de l'ananas a constitué la motivation fondamentale de la venue de 35 des 51 PST (tableau 2).

A l'inverse, 7 des 8 propriétaires fonciers non natifs de Djimini sont arrivés depuis plus de 20 ans, ce qui renvoie à la dynamique originelle immigration-constitution des patrimoines fonciers (COLIN, 1987).

TABLEAU 1 - Ethnie ou nationalité des responsables d'U.P. par type de cultures de rapport pratiquées.

	Type de cultures de rapport pratiquées			
	Ananas seul	Ananas + cultures arborées	Total producteurs ananas	Cultures arborées (sans ananas)
Baoulé	2	4	6	35
Agni	3	4	7	10
Abouré	-	1	1	8
Nzima	1	-	1	8
«Ivoiriens du Nord»	2	3	5	7
Autres Ivoiriens	-	-	-	3
Total Ivoiriens	8	12	20	71
Burkinabé	35	2	37	7
Maliens	10	2	12	3
Autres étrangers	3	-	3	-
Total étrangers	48	4	52	10
TOTAL	56	16	72	81

TABLEAU 2 - Motivation de la migration et époque d'arrivée des PST.

	Possibilité de pratiquer la culture de l'ananas	Salariat agricole	Commerce Artisanat	Divers
1949-1953		1	1	
1959-1963		1	1	
1964-1968	1	5		1
1969-1973	3	1		1
1974-1978	9	1		1
1979-1983	22		2	
TOTAL	35	9	4	3

- Pluri-activité des planteurs d'ananas.

Aucun planteur d'ananas n'a d'activité à l'extérieur de Djimini-Koffikro, à la différence des planteurs de cultures arborées : 35 de ces derniers sont des absentéistes, salariés urbains ou retraités.

Par contre, de nombreux planteurs d'ananas ont d'autres activités, à Djimini-Koffikro même (tableau 3).

Un groupe se distingue très nettement : celui des planteurs qui travaillent occasionnellement à Djimini-Koffikro comme manoeuvres agricoles (contractuels ou journaliers), pendant les temps morts de la culture de l'ananas.

En définitive, deux « profils » de planteurs d'ananas se dessinent, bien distincts :

- le planteur « spécialisé » dans la culture de l'ananas, étranger, jeune, d'immigration relativement récente, sans terre, et qui combine fréquemment la culture de l'ananas et le salariat agricole temporaire ;

- le planteur de cultures arborées qui pratique également la culture de l'ananas, ivoirien, plus âgé, natif de Djimini-Koffikro ou migrant de vieille date, propriétaire foncier.

Le premier type de planteur, du fait de son importance numérique, imprime à l'ensemble du groupe des producteurs d'ananas ses caractéristiques propres.

LE DUALISME DE LA PRODUCTION VILLAGEOISE D'ANANAS A DJIMINI-KOFFIKRO

Ananas de conserve et ananas d'exportation.

- Ananas de conserve.

La culture de l'ananas de conserve a été introduite à

l'Est-Comoé par la SALCI (Société Alsacienne de Conserverie d'Ananas, transformée ensuite en Société des Ananas de Côte d'Ivoire) en 1949, sur une exploitation conduite en régie. A partir de 1954, la SALCI développe la culture chez des petits planteurs de la région, dans le cadre d'une agriculture de type contractuel. Jusqu'en 1967, la SALCI encadre elle-même les planteurs, en fournissant assistance technique, matériel végétal et intrants ; elle se porte acquéreur en retour de l'ensemble de la production, à un prix fixe, déduction faite du coût des intrants, au moment du règlement. Les planteurs, allogènes et sans terre en majorité, pratiquent alors la culture sur des terrains qu'ils louent directement aux propriétaires fonciers. En 1969, l'encadrement est dévolu à la SODEFEL (Société d'Etat pour le Développement de la production de Fruits et Légumes), sans modification sensible de son organisation, la production étant toujours achetée par la SALCI. A partir de 1977, l'encadrement est totalement restructuré : les planteurs sont regroupés sur des blocs autonomes de culture mécanisée, d'une superficie de 250 ha en sole annuelle, divisée en deux parties. Chaque planteur dispose d'une parcelle d'environ 0,70 ha par demi-sole. Six blocs sont installés à l'Est-Comoé dont Djimini-Koffikro en 1978. Les planteurs de chaque bloc (170 théoriquement) sont regroupés en 1980 dans des groupements à vocation comparative (G.V.C.).

Relations SODEFEL-GVC-Planteurs.

La SODEFEL, par le biais de ses agents, un chef de bloc (qui est également gérant du GVC) et ses six adjoints, assure à la fois un rôle d'encadrement technique de la production et d'aide à la gestion du GVC.

Le GVC est prestataire de service :

Depuis la sole 1984, les crédits de campagne sont accordés par la Banque Nationale pour le Développement Agricole (BNDA) directement au GVC et ne transitent plus

TABLEAU 3 - Pluri-activité des planteurs d'ananas.

Autres activités	Planteurs-propriétaires fonciers	PST
Commerçant	1	1
Artisan	-	2
Salarié Société de Développement	-	1
Manoeuvre agricole	-	35
TOTAL	4	39
Sans autre activité	12	17

par la SODEFEL. Sur ces crédits, le GVC fournit à ses adhérents les acomptes sur récoltes, ainsi que l'ensemble des prestations nécessaires à la culture :

- location du terrain par le GVC aux propriétaires fonciers (avec un bail de 20 ans), sous-loué à chaque campagne aux planteurs, par parcelles individuelles, pour la durée de la sole ;

- intervention directe pour toutes les opérations culturales mécanisées : rotobroyage, labour, billonnage, traitement nématicide, première application d'herbicides, épandage d'engrais liquide.

Le remboursement du coût de ces prestations est réalisé après la récolte : le règlement de la SALCI transite par la BNDA qui récupère le crédit de campagne qu'elle avait avancé et crédite du reliquat le compte du GVC. Le principe de la globalisation des charges a été retenu : l'ensemble des dépenses engagées par le GVC pour la sole est cumulé par poste budgétaire, puis réparti à la charge de chaque planteur au prorata du nombre de pieds mis en terre.

Le Planteur apporte sa seule force de travail. Il dépend du GVC pour l'accès à la terre et la fourniture des intrants et n'a pas de contrôle, du fait des contraintes techniques liées à la nature du produit, ni sur les opérations culturales, ni sur le calendrier cultural.

● Ananas-export en sous-traitance.

La production d'ananas destiné à l'exportation est réglementée en Côte d'Ivoire. Toute création de plantation est soumise à l'autorisation du Ministère de l'Agriculture. Les normes de création retenues correspondent à des unités de production de 800 tonnes exportées par an, soit une vingtaine d'hectares en production, ce qui suppose des moyens techniques et financiers qui sont censés assurer à la fois une production de qualité et la régulation de l'approvisionnement. L'exportation des fruits est organisée dans le cadre d'un groupement coopératif (COFRUITEL, dissoute en février 1984 et remplacée par l'Organisation Centrale Fruitière, regroupement de sept coopératives régionales, et par la nouvelle COFRUITEL) qui distribue un quota d'exportation à chaque planteur et doit contrôler la qualité du produit.

La région Est-Comoé était normalement réservée à la culture de l'ananas de conserve. La production d'ananas-export y était interdite, le Ministère de l'Agriculture refusant - sauf exceptions - d'accorder des autorisations de création de plantation dans la région, par suite de conditions climatiques peu favorables à une production de fruits répondant aux normes de qualité pour l'exportation (faible coloration des fruits sans emploi d'éthrel, du fait d'un ensoleillement insuffisant). Toutefois, à partir de la fin des années soixante-dix, la règle n'est plus appliquée et de nombreuses autorisations sont accordées. La production est presque multipliée par trois en l'espace de six ans (5 840 tonnes en 1976, 15 988 tonnes en 1982).

L'engouement des planteurs d'ananas pour cette région peut être expliqué par la situation de rente qui y prévaut dans trois domaines.

Rente agro-écologique : la pluviométrie abondante supprime la nécessité d'irriguer ; les risques sanitaires sont limités en terrains sableux (caractéristiques de la zone) ; les coûts de production sont donc réduits, relativement aux autres zones de production (Tiassalé ...).

Rente de situation : la proximité d'Abidjan réduit les coûts de transport.

Rente « commerciale » : des quotas d'exportation supérieurs aux capacités de production de certains planteurs ont été attribués à l'Est-Comoé. Ces planteurs « officiels » font alors appel à la production de petits planteurs sous-traitants, pratique facilitée par la préexistence du secteur de l'ananas de conserve. Cette opération présente un intérêt financier certain pour le planteur-exportateur (désigné dans la suite de cette note par le terme « acheteur ») : le coût de production, bord champ et avant emballage, peut être estimé sur une exploitation moderne à 60 ou 65 F/kg, selon le rendement (*). Après défalcation du coût de récolte, le prix de revient est de 37 F/kg environ (**), alors qu'au même stade la production du petit planteur sous-traitant est achetée 25 F/kg, soit un différentiel net d'environ 12 F/kg (560.000 F/ha pour un rendement marchand moyen de 47 tonnes) (**), véritable rente pour l'acheteur, qui se cumule avec la marge bénéficiaire courante.

Il convient de souligner que cette pratique est illégale. L'arrêté du Ministère de l'Agriculture du 26 mai 1979 précise, dans son article 4 : « Chaque planteur, ou groupement de planteurs, ne peut présenter à l'exportation que des produits provenant de ses propres cultures. Il s'ensuit que le ramassage ou la collecte des fruits par un producteur chez d'autres planteurs en vue de l'exportation sont strictement interdits ».

La production d'ananas-export à Djimini-Koffikro est pourtant bien celle de ces petits sous-traitants, sollicités par des acheteurs dont le nombre semble croissant (on a pu dénombrer 27 acheteurs étant intervenus en 1983 et 1984 à Djimini). Ce secteur de sous-traitance, totalement ignoré par les services agricoles, est apparu à Djimini-Koffikro en 1979-1980.

Relations acheteur/producteur.

Deux cas de figure se présentent :

a) L'acheteur ne fournit aucune aide au planteur, qui supporte seul tous les coûts de production : location de la parcelle, achat des rejets (s'il s'agit d'un nouveau planteur), préparation du sol (location d'un tracteur pour le labour), plantation, épandage d'engrais, etc. En règle générale, le planteur ainsi resté maître de tout le procès de production préfère vendre sa parcelle sur pied, après le traitement d'induction florale. Il évite alors tout litige au moment de la récolte, bénéficie plus rapidement du produit de son travail (TIF : 10 à 12 mois après la plantation), et économise sa force de travail, puisqu'il n'intervient plus sur la parcelle après la vente.

b) L'acheteur fournit une aide au planteur : cette aide intervient en règle générale après la plantation. Le producteur, une fois les rejets mis en terre, se met en quête d'un acheteur ou est contacté par lui. L'acheteur fournit tout ou partie des intrants nécessaires : herbicide, engrais, carbure de calcium, eau pour les traitements aqueux, et parfois un acompte sur le produit de la récolte. La production est achetée au kilogramme, à un prix convenu d'avance (25 F CFA en 1984) ; le coût des prestations et avances est décompté lors du règlement. Le producteur travaille sur la parcelle jusqu'à la récolte. C'est toutefois l'acquéreur qui fait réaliser à ses frais, par une équipe spécialisée, la

(* - Sources : La culture de l'ananas d'exportation en Côte d'Ivoire. Manuel du planteur. IRFA, 1984, p. 77-88.

Tous les prix sont exprimés en francs CFA (0,02 FF).

(**) - cf. IRFA.

TABLEAU 4 - Evolution des modalités de financement et de vente de la production. Pourcentage de parcelles récoltées dans l'année.

	Financement de la culture par le planteur			Aide apportée au planteur par l'acheteur
	Vente de la production sur pied	Vente au kg	Inconnu	Vente au kg
Parcelles récoltées en 1983	58	21	0	21
Parcelles récoltées en 1984	22,5	17,5	2,5	57,5

réduction des couronnes ainsi que l'éthrélation. Il organise également la récolte, le planteur devant parfois fournir les porteurs ou, en cas d'impossibilité, supporter le coût des manoeuvres journaliers recrutés par l'acheteur.

On assiste, en 1984, à une réduction des ventes de la récolte sur pied : d'une part, du fait de l'intérêt pour le producteur de l'aide apportée par l'acheteur, qui dès lors peut imposer la forme d'achat qui lui convient le plus ; d'autre part, du fait de la multiplication des parcelles d'ananas-export : les acheteurs peuvent faire jouer la concurrence pour imposer l'achat au kilogramme, même à un producteur qui a financé sans aide les coûts de production.

Le tableau 4 révèle bien l'évolution tant des modalités de financement de la culture que des conditions d'achat de la production.

Il convient de noter que les deux types de relations entre producteur et acheteur se retrouvent souvent au sein d'une même unité de production : une parcelle pourra être conduite sans aucune aide, une autre aura fait l'objet d'un accord avec un acheteur dès le stade plantation. Un planteur peut également traiter avec plusieurs acheteurs, s'il a plusieurs parcelles.

Il faut souligner que l'aide apportée par l'acheteur intervient parfois dès le stade «préparation du terrain», mais uniquement dans le cas où des relations de confiance se sont nouées entre l'acheteur et le planteur ; elle peut aussi ne porter que sur une partie des besoins en intrants, si le planteur est en mesure de se procurer lui-même le complément.

En définitive, outre la destination du produit, les organisations de la production de l'ananas de conserve et de l'ananas-export se distinguent par trois points principaux (non indépendants).

a) Le contrôle technique de la production assuré dans le cas de l'ananas de conserve par la SODEFEL, inexistant dans le cas de l'ananas-export, sauf cas exceptionnel où l'acheteur suit de très près le déroulement des opérations culturales et apporte ainsi un véritable encadrement technique.

Cette différence dans le contrôle technique du procès de production porte à la fois sur le calendrier cultural, les opérations culturales et les apports d'intrants.

b) La maîtrise du procès et des coûts de production.

La maîtrise du planteur d'ananas-export sur sa production, sans être totale (c'est l'acheteur qui décide de la date du TIF, du moment de la récolte ; c'est également lui qui

assure la réduction des couronnes et le traitement à l'éthrel) est sans comparaison avec la situation du planteur d'ananas de conserve. Autonome, le planteur «hors-bloc» l'est plus que le coopérateur et a une conscience très claire de cette autonomie. Même s'il a bénéficié de l'aide d'un acheteur, il peut, en cas de conflit avant la vente, changer de partenaire. Le cas s'est produit quelquefois à Djimini-Koffikro, le premier acheteur a été alors remboursé de ses avances par le second.

Dans le cas de l'ananas-export, les coûts de production correspondent aux apports réels effectués sur la parcelle. Ces coûts peuvent être minimisés par une économie dans l'utilisation des intrants, en particulier du fait de l'absence de structure de contrôle technique de la production.

c) L'accès aux facteurs de production : le GVC résoud pour ses adhérents trois problèmes cruciaux.

L'accès à la terre : il est de plus en plus malaisé de trouver une parcelle à louer à Djimini-Koffikro, du fait de la forte contrainte foncière qui y règne. La location de terrain par le GVC, avec un bail de longue durée, permet de faire disparaître pour le planteur d'ananas de conserve la première difficulté à laquelle se heurte le planteur d'ananas-export.

L'accès aux intrants :

- . matériel végétal : il est difficile de trouver des rejets à l'Est-Comoé actuellement (pénurie liée à la très forte demande) ; leur coût est par ailleurs relativement élevé (3,5 à 5 F CFA/rejet). Le planteur d'ananas de conserve est assuré d'avoir accès au matériel végétal du GVC, alors que le planteur d'ananas-export éprouve de grandes difficultés à trouver le matériel végétal ;

- . façons culturales mécanisées ;

- . engrais, produits phytosanitaires, carburé, etc.

L'acheteur peut toutefois, dans le cas de l'ananas-export, résoudre les difficultés d'approvisionnement en engrais et autres produits.

Les difficultés de trésorerie : tous les coûts monétaires de production de l'ananas de conserve sont différés au paiement de la récolte, alors que les coûts de création d'une parcelle d'ananas-export sont supportés sans délais par les planteurs : location d'un terrain, achat et transport des rejets, labour ... Ce n'est qu'une fois l'ananas planté que le producteur peut éventuellement bénéficier d'avances en intrants ou en espèces de la part du futur acheteur.

Le tableau 5 résume les interventions respectives des différents agents qui interviennent dans la production

TABLEAU 5 - Interventions respectives du GVC, du planteur et de l'acheteur.

	Ananas de conserve	Ananas-export avec aide de l'acheteur (vente au kg)	Ananas export sans aide de l'acheteur (vente sur pied)
Accès à la terre	Parcelle fournie par le GVC	Location directe par le planteur auprès du propriétaire foncier (paiement au comptant), ou FVD	
Préparation du sol	mécanisée, réalisée par le GVC	Débroussaage = manuel, à la charge du planteur Labour = le plus souvent mécanisé, appel à un service extérieur (paiement au comptant)	
Traitement nématocide avant plantation	mécanisé, réalisé par le GVC	non réalisé	
Matériel végétal	fourni par le GVC	Production d'une ancienne parcelle ou achat (paiement au comptant)	
Transport du matériel végétal	mécanisé, réalisé par le GVC	Mécanisé, appel à un service extérieur (paiement au comptant)	
Plantation	Planteur		
Herbicide	fourni par le GVC, traitement au pulvérisateur Solo par le planteur	Parfois fourni par l'acheteur (paiement différé). Sinon, achat direct par le planteur (paiement au comptant) ou absence de traitement	Achat direct par le planteur (paiement au comptant) ou traitement non réalisé
Sarclages manuels avant TIF	Planteur		
Engrais	fournis par le GVC	Fourni par l'acheteur (paiement différé)	Achat direct par le planteur (paiement au comptant)
TIF	Carbure fourni par le GVC	Carbure fourni par l'acheteur (paiement différé)	Achat par le planteur (paiement au comptant)
Sarclages post-TIF	Planteur		A la charge de l'acheteur
Réduction des couronnes	non réalisée	A la charge de l'acheteur	
Ethrélisation	non réalisée	A la charge de l'acheteur	
Récolte des fruits	planteur	Acheteur (+ planteur parfois)	A la charge de l'acheteur
Tri et conditionnement des fruits	non réalisés	A la charge de l'acheteur	

d'ananas à Djimini-Koffikro.

Des dynamiques divergentes.

Sur les 72 planteurs d'ananas résidant à Djimini-Koffikro, recensés en 1983-1984, 10 (14 p. 100) ne pratiquaient que la culture de l'ananas de conserve, 41 (57 %) ne cultivaient que de l'ananas d'exportation ; 21 (29 p. 100) pratiquaient simultanément les deux types de culture (les superficies en culture étant rarement supérieures à 1 ha, COLIN, 1987). Ces chiffres font preuve de la prépondérance de l'ananas-export, produit par 86 p. 100 des unités de production. L'importance de l'ananas d'exportation, pourtant d'introduction très récente à Djimini-Koffikro, est renforcée si l'on se situe dans une perspective dynamique.

● La crise de l'ananas de conserve.

a) Origines : cette crise trouve sa source dans la conjonction de quatre phénomènes.

Les difficultés de gestion rencontrées par la SALCI depuis la fin des années soixante-dix. Les difficultés de trésorerie de l'usiner ont été répercutées sur les planteurs villageois, qui devaient attendre de 8 à 12 mois le paiement des fruits livrés.

La stagnation du prix d'achat des fruits (fixé par arrêté du Ministère de l'Agriculture), de 1977 à 1983, à 13 F/kg bord champ, soit une diminution de moitié en francs constants. Ce prix a toutefois été relevé à 24 F/kg en 1984.

- Une crise de confiance généralisée entre planteurs d'une

part. la structure coopérative et l'encadrement SODEFEL d'autre part. Le GVC et la SODEFEL constituent en fait les véritables interlocuteurs des producteurs qui ont tendance à voir en eux les responsables des difficultés présentes. La conjonction crise/mise en place des GVC a eu en particulier un effet malheureux sur la conscience que pouvaient avoir les planteurs de l'intérêt de l'organisation coopérative. Le principe de la globalisation des charges au sein du GVC est systématiquement remis en cause par les coopérateurs, «les bons planteurs payant pour les mauvais» selon eux.

- Le développement de la culture de l'ananas-export, dont l'incidence est double :

. «détournement» d'une partie des producteurs de l'ananas de conserve vers l'ananas-export, nettement plus rentable;

. détournement d'intrants de l'ananas de conserve vers les parcelles d'ananas-export.

b) Cette crise de l'ananas de conserve peut être saisie à deux échelles, celle de l'ensemble du GVC et celle des producteurs résidant à Djimini-Koffikro.

A l'échelle du GVC : le nombre de planteurs a fondu depuis la sole 1980 et le taux d'abandon des parcelles en cours de végétation s'est accru (tableau 6).

A l'échelle des planteurs résidant à Djimini-Koffikro, enquêtés en 1983-1984 :

. parmi les producteurs agricoles ne pratiquant pas la culture de l'ananas de conserve en 1983-1984, on a pu recenser 53 anciens planteurs, dont 34 sont producteurs d'ananas-export;

. des 31 producteurs d'ananas de conserve enquêtés en 1983-1984 (soles concernées : 83/84/85), 17 (54 p. 100) ont abandonné ou déclarent avoir décidé d'en abandonner la culture ; plusieurs déclarent continuer, ou entreprendre (pour les planteurs des soles 84 et 85) la culture de l'ananas de conserve pour pouvoir bénéficier par la suite des rejets permettant la création d'une parcelle d'ananas-export.

● Le boom de l'ananas-export.

Quelques chiffres suffisent à souligner le dynamisme du secteur :

- 56 p. 100 des planteurs d'ananas-export ont créé leur première parcelle en 1983 ou 1984 (tableau 7).

TABLEAU 7 - Nombre de planteurs ayant créé leur première parcelle d'ananas-export, par année.

Années	Nombre de planteurs	pourcentage
1980	6	9,7
1981	7	11,4
1982	12	19,3
1983	25	40,3
1984	(10)	16,1
Date inconnue	2	3,2
TOTAL	62	100

Remarque : les créations enregistrées en 1984 ne concernent que les 6 premiers mois de l'année.

- parmi les producteurs agricoles qui ne cultivaient pas l'ananas d'exportation en 1983-1984, on a enregistré 23 prévisions de création de plantation;

- tous les producteurs actuels d'ananas-export, à l'exception d'un seul, (rappelé par sa famille au Burkina-Faso) prévoient d'en continuer la culture.

ANANAS DE CONSERVE ET ANANAS D'EXPORTATION : ANALYSE COMPARATIVE DES COÛTS DE PRODUCTION ET DES RESULTATS D'EXPLOITATION

Coûts de production.

- Ananas de conserve.

Rappelons le principe du calcul et de l'imputation de ces coûts.

Les charges relatives à la location des terres, à la mécanisation, à la fourniture des intrants, sont globalisées et réparties sur chaque planteur au prorata du nombre de pieds mis en terre.

TABLEAU 6 - Evolution du nombre des planteurs d'ananas de conserve. GVC de Djimini-Koffikro.

Sole ou demi-sole	Nombre de planteurs à l'origine	Défections	Nombre de planteurs à la récolte
80 première partie	116	1 (1 %)	115
80 deuxième partie	210	1	209
81 (1)	111	2 (2 %)	109
82 première partie	119	12 (10 %)	107
82 deuxième partie	146	46 (32 %)	100
83 première partie	96	24 (25 %)	75
83 deuxième partie	39	14 (36 %)	25
84 (2)	59	non disponible	non disponible
85 (2)	82	non disponible	non disponible

(1) en 1981, le changement de la date de fermeture de la conserverie a provoqué la réduction de la moitié du programme de plantation.

(2) pas de demi-sole, du fait du nombre réduit de planteurs.

Chaque campagne est financée par un prêt de la BNDA. Les planteurs sont solidairement responsables devant la banque, qui ne crédite le compte du GVC qu'une fois le crédit remboursé (ce, depuis la sole 1984). Chaque planteur perçoit alors la différence entre la valeur de la production et le coût de production.

Le tableau 8 présente l'évolution des coûts de production de l'ananas de conserve à Djimini-Koffikro. Les densités moyennes de plantations varient légèrement d'une sole à l'autre, on a retenu ici une densité de 50.000 pieds/hectare, pour permettre une comparaison sur plusieurs campagnes.

On constate une variation sensible des coûts de production d'une sole (ou 1/2 sole) à l'autre. La tendance à la hausse est sensible, à partir de la deuxième partie de la sole 82. Le coût de production de la sole 84 est particulièrement élevé.

Trois facteurs peuvent expliquer ces hausses :

- La réduction de la superficie plantée (de 81 à 45 hectares) se traduit par un gonflement des postes constitués en totalité ou en partie par des charges fixes : personnel (tractoristes, gardien, ... payés par le GVC), location des terres ;
- Le prix de certains intrants a sensiblement augmenté depuis la sole 1981, ainsi les engrais : «8.4.20» : de 43 000 à 96 900 F/tonne ; urée : de 61 000 à 103 900 F/tonne ;
- Le vieillissement du matériel se traduit par l'augmentation du coût d'entretien.

La part relative des différents postes budgétaires dans l'augmentation du coût de production, entre les soles 81 et 84 est la suivante : fonctionnement du matériel : 39,2 p. 100 ; fournitures (engrais ...) : 23,2 p. 100 ; frais financiers 14,1 p. 100 ; location des terres : 13,3 p. 100 ; personnel (tractoristes ...) : 10,2 p. 100.

Il est difficile de proposer une analyse fine de l'évolution des coûts de production, du fait des difficultés d'accès à l'information : impossibilité de retrouver de nombreux documents à la SODEFEL, départ ou déplacement de cadres de cette société sans que leurs successeurs aient une parfaite connaissance de la situation qui prévalait avant leur arrivée, utilisation d'artifices comptables ... Au demeurant, l'essentiel est ici, dans l'optique que nous avons retenue, de constater ce qui s'impose au planteur : l'augmentation sensible des coûts de production de l'ananas de conserve et leur importance en valeur absolue.

• Ananas d'exportation.

Les coûts de production avancés ci-dessous correspondent aux coûts moyens observés sur le terrain en 1983-1984. Ils n'incluent pas les dépenses en main-d'oeuvre engagées éventuellement par le planteur.

	en F
Location du terrain (40.000 F/ha)	40.000
Achats des rejets (3,5 F/rejet)	210.000
Transport des rejets (1,5 F/rejet)	90.000
Labour (30.000 F/ha)	30.000
Herbicide (6.400 F/kg x 4)	26.000
Engrais (Urée : 5.200 F/sac x 8)	
(Sulfate de potasse : 6.000 F/sac x 24)	186.000
Carbure de calcium (400 F/kg x 22)	9.000
Achat des fûts (3.500 F/fût x 2)	7.000
Eau (400 F/fût x 27,5)	11.000
Location d'un pulvérisateur (1.000 F/jour)	27.000

	636.000 F/ha

On constate que le coût de production à l'hectare est élevé (relativement à la capacité de financement d'un petit planteur) et que trois postes influent particulièrement sur son niveau : l'achat du matériel végétal (33 p. 100) (si le planteur dispose de rejets sur une ancienne parcelle, le coût/ha est réduit à environ 420.000 F) ; le transport du matériel végétal (14 p. 100) ; l'achat des engrais (29 p. 100).

Ceci va avoir quatre conséquences :

1. L'importance des moyens à mettre en jeu constitue un premier facteur de blocage pour un producteur qui souhaite se lancer actuellement dans la culture de l'ananas-export. Etre producteur, en 1984, d'ananas-export suppose :

- soit que l'on ait été ou que l'on soit un planteur d'ananas de conserve, afin d'avoir un accès gratuit aux rejets ;
- soit que l'on ait créé une première parcelle d'ananas-export à une époque où le matériel végétal était moins cher (1,5 F à 2 F, fin 1982/début 1983) ;
- soit que l'on ait pu se procurer des rejets par un système «d'abougnon sur rejets» (système de rémunération des manoeuvres, par partage par moitié du produit de la récolte, utilisé couramment sur les plantations cacaoyères et surtout caféières) : le futur planteur va récolter des rejets sur la parcelle d'un autre planteur et conserve, en rémunération de son travail, la moitié des rejets récoltés ; il y a alors jeu complémentaire des contraintes «trésorerie» (pour l'abou-

TABLEAU 8 - Evolution des coûts de production, par plant et par hectare, sole 80-1 à 84 (main-d'oeuvre engagée directement par le planteur exclue).

	Soles							
	80-1	80-2	81	82-1	82-2	83-1	83-2	84
Coût/plant F. CFA	* 7,836	7,272	8,02	7,80	9,07	10,67	8,67	16,35
	** 8,836	8,272	9,02	8,80	10,07	11,67	9,67	17,35
Coût/ha	* 391 800	363 600	401 000	390 000	453 500	533 500	433 500	817 500
	** 441 800	413 600	451 000	440 000	503 500	583 500	483 500	867 500

* - Coût de production non compris l'achat du matériel végétal.

** - Coût de production intégrant l'achat de matériel végétal.

Sources : GVC Djimini-Koffikro.

gnon) et «force de travail» (pour l'exploitant de la parcelle, à qui ce système assure un accès à la main-d'oeuvre);

- soit enfin ... que l'on dispose de la capacité de financement de l'achat des rejets.

Dans tous les cas, le planteur doit disposer d'une trésorerie minimale afin de pouvoir louer le terrain et payer le transport des rejets (le labour peut être réalisé à la daba par un groupe d'entraide, et le planteur fait souvent l'économie du traitement herbicide).

2. Les superficies en culture seront limitées (exceptionnellement plus d'un hectare).

3. Le système d'accord qui lie le planteur à son futur acheteur trouve son intérêt, puisqu'un approvisionnement minimal en intrants est ainsi assuré pour le producteur. Il faut toutefois rappeler que l'acheteur n'apporte une aide (remboursable) qu'une fois l'ananas planté.

4. Qu'il fasse appel ou non à l'aide d'un acheteur, le planteur a pour stratégie de minimiser les coûts de production, en particulier en s'approvisionnant en engrais auprès du GVC, par des voies détournées ; soit que le producteur d'ananas-export dispose également d'une parcelle sur bloc, auquel cas il utilise sur sa parcelle «export» tout ou partie des engrais distribués par le GVC, soit qu'il rachète à bas prix les sacs d'engrais revendus par des coopérateurs en quête de liquidités monétaires.

Le GVC, dont la fonction explicite est d'organiser la production d'ananas de conserve, a désormais pour beaucoup une fonction implicite : assurer un accès au matériel végétal et aux engrais ... accès gratuit, si le planteur n'arrive pas à couvrir le coût de production sur la parcelle d'ananas de conserve (puisque'il ne remboursera jamais sa dette à l'égard du GVC), ou accès onéreux, mais dont le règlement est différé, s'il parvient à couvrir le coût de production sur l'ananas de conserve. La production d'ananas de conserve peut être ainsi, pour certains planteurs membres du GVC, tout à fait secondaire ; le seul fait de conduire à son terme une parcelle d'ananas de conserve (même sans en prendre grand soin) permet d'économiser 200.000 F d'achat de rejets pour la création d'une parcelle d'ananas-export.

Il n'est pas inintéressant d'établir une comparaison rapide entre les coûts de production de l'ananas pour l'exportation enregistrés à Djimini-Koffikro, chez les petits planteurs sous-traitants, et ceux relevés dans une exploitation pratiquant une agriculture d'entreprise.

En 1983, l'IRFA (1984, p. 85) estimait les coûts de production d'un hectare d'ananas, hors frais généraux, en exploitation moderne bien conduite, à 2.046.759 F CFA au stade nu-plantation. La comparaison demande toutefois un remaniement des chiffres, puisqu'à Djimini l'intervention du planteur s'arrête au stade pré-récolte (récolte réalisée par l'acheteur). Il faut donc déduire du coût des travaux mécanisés la part imputable à la récolte des fruits et au nettoyage de la concession ; les dépenses salariales liées à la récolte doivent également être défalquées et le calcul des amortissements modifié afin de tenir compte de la moindre utilisation du matériel, dans un calcul limité au stade pré-récolte.

Hors frais généraux et de main-d'oeuvre, le coût de production en exploitation moderne s'établit ainsi à 1.327.000 F, à comparer aux 426.000 F supportés par le petit planteur.

En intégrant le coût en main-d'oeuvre et en répartissant les frais généraux au prorata du prix de revient au stade rendu-quai, pour un rendement de 50 tonnes/ha, on majore le coût sur exploitation moderne de 522.000 F, soit un prix de revient total de 1.849.000 F/ha.

On mesure là l'intérêt, pour l'acheteur des fruits, d'un approvisionnement chez un petit planteur, puisqu'il achète à 25 F/kg ce qui lui reviendrait, s'il le produisait lui-même avec un rendement de 50 t/ha, à 37 F/kg, au même stade, avec un différentiel de 12 F/kg et 560.000 F/ha, pour l'achat de 47 tonnes par hectare (rendement marchand moyen) à un petit planteur sous-traitant. La qualité des fruits n'est peut-être pas identique, mais le contrôle insuffisamment rigoureux de la qualité à l'exportation rend l'opération possible.

Temps de travaux.

Le tableau 9 résume les données relatives aux temps de travaux enregistrés sur les productions d'ananas-export et d'ananas de conserve. Il s'agit de valeurs moyennes, les valeurs observées présentant une grande variabilité (pour une analyse plus détaillée, cf. COLIN, 1987).

Trois éléments expliquent les différences constatées :

- les modalités de réalisation des travaux pré-culturaux : mécanisés dans le cas de l'ananas de conserve, manuels dans celui de l'ananas-export, le labour pouvant toutefois être réalisé au tracteur ;

TABLEAU 9 - Temps de travaux moyens pour la culture de l'ananas à Djimini-Koffikro.

	Ananas-export				Ananas de conserve
	Labour mécanisé		Labour à la daba		
	Vente au kg	Vente parcelle	Vente au kg	Vente parcelle	
Travaux pré-culturaux	44		70		0
Récolte et transport des rejets	60		60		60
Tri éparpillage, plantation	50		50		50
Traitement herbicide	3		3		3
Dés herbages	135	105	135	105	165
Epannage engrais	16		16		16
TIF	24		24		24
Récolte	/		/		100
TOTAL	332	302	364	334	418

- le nombre de désherbages est plus important dans le cas de l'ananas de conserve (cycle plus long) ;

- la récolte des fruits destinés à l'exportation est le plus souvent prise en charge par l'acheteur.

Productions et revenus.

- Ananas de conserve.

Le rendement moyen obtenu à l'Est-Comoé en ananas de conserve dans des conditions normales de culture est de 60 t/ha. A Djimini-Koffikro, on constate que le rendement moyen, qui atteint ce niveau lors de la sole 80-1, diminue à partir de la sole 82-1 pour s'effondrer avec la sole 83-2 (19 t/ha) (tableau 10).

Le début de la crise de l'ananas de conserve peut être ainsi situé, au vu de ce tableau, lors de la sole 82-1, donc à partir du second semestre de l'année 1980. Nous avons vu que plusieurs facteurs interviennent, qui expliquent cette crise, sans qu'il soit toutefois possible de relativiser l'importance de chacun : retard de paiement des fruits, stagnation du prix au producteur, concurrence de l'ananas-export, crise de confiance à l'égard du GVC.

La combinaison de ces quatre facteurs a eu pour effet, d'une part l'abandon pur et simple des parcelles en cours de végétation par certains planteurs (cet abandon n'a pas d'incidence sur les rendements calculés précédemment puisque ceux-ci concernent les planteurs ayant mené à terme leur parcelle), d'autre part, pour les planteurs qui n'ont pas abandonné alors le GVC, un défaut d'entretien des parcelles, la vente sur le marché parallèle des fruits (commerçantes venues d'Abidjan acheter les fruits destinés à approvisionner la capitale) et des détournements d'intrants.

A partir de la sole 83-1, le revenu net moyen perçu par le planteur est négatif, le coopérateur devient débiteur à l'égard du GVC (tableau 11).

Le déficit global du GVC, pour la sole 83 (première et deuxième parties) a été comblé par la SODEFEL qui gérait alors directement le crédit de campagne de la BNDA. La minorité de planteurs ayant dépassé le point mort (seuil d'équilibre des charges par les recettes) a ainsi pu être payée. Par contre, à partir de la sole 84, c'est le GVC qui gère le crédit, tous les planteurs étant tenus pour solidairement responsables. En cas de déficit global, les planteurs ayant dégagé un excédent ne pourront donc pas être payés.

- Ananas-export.

Les données qui suivent proviennent d'observations de terrain, les superficies concernées ayant été mesurées.

Le revenu brut tiré d'un hectare d'ananas destiné à l'exportation varie bien sûr selon le rendement, et également selon les modalités de vente de la production : sur pied (après TIF), ou au kilogramme.

Le rendement moyen marchand observé lors des ventes au kilogramme est de 47 tonnes (écart-type : 12,6 t ; 50 observations). Le revenu brut moyen, à raison de 25 F/kg, est de 1.175.000 F. Le revenu moyen net s'élève donc à 539.000 F si le planteur a acheté le matériel végétal ou à 749.000 F s'il disposait des rejets.

Le prix moyen d'un hectare d'ananas acheté «sur pied», après le TIF, est de 1.490.000 F/ha (écart-type : 380.000 F ; 15 observations). On note que cette forme de commercialisation est plus avantageuse (dans un cas moyen) pour le planteur que la vente au kilogramme, puisque ce dernier investit moins de travail et qu'il est payé davantage et plus tôt. Les planteurs en ont conscience et nombreux sont ceux qui se déclarent sceptiques devant les déclarations de pesée des acheteurs (pesées effectuées au port, après déduction éventuelle des fruits non conformes à l'exportation). Vendre la parcelle, c'est éviter de se faire escroquer par l'acheteur. Mais nous avons vu que l'accord

TABLEAU 10 - Ananas de conserve : rendement moyen/ha par sole ou demi-sole.

Soles	Rendement moyen/ha (tonnes, arrondi)	Ecart-type (tonnes, arrondi)
80-1	61	10
80-2	51	13
81	58	11
82-1	44	14
82-2	49	12
83-1	23	17
83-2	19	17

Sources : calculé à partir des données fournies par le GVC de Djimini-Koffikro.

TABLEAU 11 - Ananas de conserve, coût de production (F CFA) et résultat moyen/ha, par sole.

Soles	Revenu brut moyen/ha (rendement x 13 F/kg)	Coût de production/ha (avec achat du matériel végétal)	Revenu net moyen/ha	% planteurs débiteurs
80-1	793.000	442.000	351.000	-
80-2	663.000	414.000	249.000	5
81	754.000	451.000	303.000	3
82-1	572.000	440.000	132.000	18
82-2	637.000	503.000	134.000	16
83-1	299.000	583.000	- 284.000	71
83-2	247.000	483.000	- 236.000	80
84	non disponible	867.000	non disponible	non disponible

TABLEAU 12 - Ananas de conserve et ananas-export : comparaison des revenus bruts et nets, à l'hectare et à la journée de travail (F CFA).

Rendement/ha	Ananas de conserve				Ananas-export (vente au kg)		
	60 tonnes				47 tonnes		
Valeur de la production	13 F/kg : 780.000		24 F/kg : 1.440.000		25 F/kg:1.175.000	30 F/kg:1.410.000	35 F/kg:1.470.000
Coût de production/ha sans achat des rejets	«standard» 500.000	réels 1984 820.000	«standard» 500.000	réels 84 820.000	426.000	426.000	426.000
Revenu net/ha, sans achat des rejets	280.000	- 40.000	940.000	620.000	749.000	984.000	1.219.000
Coût de production/ha avec achat des rejets	550.000	870.000	550.000	870.000	636.000	636.000	636.000
Revenu net/ha avec achat des rejets	230.000	- 90.000	890.000	570.000	539.000	774.000	1.009.000
Nombre journées travail/ha	420	420	420	420	330	330	330
Valorisation JT sans achat des rejets	666	négative	2.238	1.476	2.270	2.982	3.694
Valorisation JT avec achat des rejets	548	négative	2.119	1.357	1.633	2.345	3.057

passé avec l'acheteur permet de résoudre au moins en partie le problème de l'accès aux intrants ; la question du choix du mode de commercialisation ne se pose donc aux planteurs que dans une minorité de cas.

Le tableau 12 résume les données relatives aux coûts moyens de production et aux revenus nets moyens tirés des cultures de l'ananas de conserve et de l'ananas d'exportation, en retenant :

Pour l'ananas de conserve :

- deux hypothèses quant aux coûts de production : «normaux» (500.000 F/ha) ou réels observés sur la sole 84 (820.000 F/ha) ;
- deux niveaux de prix : ancien (13 F/kg) et nouveau (24 F/kg).

Pour l'ananas d'exportation : trois niveaux de prix : celui observé durant les enquêtes, 25 F/kg en juin 1984, et ceux qui semblent se dessiner à la fin de l'année : 30 F/kg avec un maximum à 35 F.

Pour les deux types de cultures, les coûts de production sont calculés avec ou sans achat des rejets (phase de création ou d'extension, phase de stabilisation de la culture).

Le rendement pris en compte pour l'ananas de conserve est la production moyenne atteinte en conditions de culture normales (apports d'intrants, réalisation des sarclages ...) soit 60 t/ha ; pour l'ananas-export, il s'agit de la moyenne constatée en 1983-1984.

Deux enseignements majeurs ressortent de ce tableau :

a) La moindre fragilité économique de la production de l'ananas-export, mise en évidence par le calcul du rendement au point mort, surtout si l'on se base sur les prix pratiqués lors de la réalisation des enquêtes : pour l'ananas de conserve, point mort à 42,5 t/ha pour un coût de production «normal», de 67 t/ha pour le coût effectif de la sole 84 ; pour l'ananas-export, point mort à 25,5 t/ha si on considère un amortissement de l'achat des rejets sur une seule campagne (tableau 13).

b) Un net avantage en faveur de l'ananas-export, en termes de revenus nets à l'hectare comme à la journée de travail.

On observe qu'à 13 F/kg, la production d'ananas de conserve est nettement moins rémunératrice que celle de l'ananas-export, même si on retient comme coût de production du premier 500.000 F/ha et non le coût réel de la

TABLEAU 13 - Rendement au point mort (tonnes/ha).

Coût de production (F CFA)			Prix d'achat des fruits (F/kg)				
			13	24	25	30	35
Sans achat des rejets	AC	500.000	38,5	21	/	/	/
		820.000	63	34	/	/	/
	AE	426.000	/	/	17	14	12
Avec achat des rejets	AC	550.000	42,5	23	/	/	/
		870.000	67	36	/	/	/
	AE	636.000	/	/	25,5	21	18

AC : ananas de conserve AE : ananas-export

sole 84. Le succès rencontré par la culture de l'ananas-export chez les petits planteurs s'explique ainsi aisément par un simple calcul économique.

L'augmentation en 1984 de 85 p. 100 (13 à 24 F/kg) du prix d'achat de l'ananas de conserve pourrait rendre la production de ce dernier plus rémunératrice que celle de l'ananas-export, à condition que les coûts de production soient réduits dans des limites «normales». Si ces coûts se maintenaient au niveau enregistré en 1984, la production de l'ananas de conserve resterait concurrentielle de celle de l'ananas-export - en termes de revenu net à l'hectare mais non à la journée de travail - si le prix de ce dernier demeurerait à 25 F. Le niveau de la rente commerciale dégagée par l'acheteur devrait toutefois permettre l'augmentation du prix d'achat au producteur, qui est passé de 15 F/kg en début 1983 à 25 F/kg en 1984 pour atteindre 30 F, voire 35 F/kg en début 1985. Si ces derniers prix (constatés lors de quelques ventes effectuées en janvier 1985) devaient se généraliser, l'ananas-export retrouverait tout son avantage, surtout si le coût de production de l'ananas de conserve dépassait 500.000 F/ha.

CONCLUSION

Des perspectives incertaines

(Rappelons que ces observations sont relatives aux années 1983 et 1984, et qu'elles ne préjugent pas d'une évolution

ultérieure sur laquelle nous n'avons pas d'informations).

Relativement à la situation décrite dans cette note, des inconnues demeurent qui sont susceptibles d'influer, positivement ou négativement, sur la petite production d'ananas en basse Côte d'Ivoire.

a) Quelle va être l'attitude de l'Etat devant la crise de l'ananas de conserve et le développement de la culture de l'ananas-export à l'Est-Comoé ?

b) Comment vont évoluer les cours sur le marché international ?

c) Les usiniers - en particulier la SALCI - vont-ils parvenir à redresser leur situation financière ?

d) Il a été envisagé d'attribuer aux GVC des quotas d'exportation de fruits frais. Cette nouvelle activité pourrait leur permettre d'assainir leur situation financière, en particulier vis-à-vis de la BNDA, faute de quoi la banque pourrait bloquer l'attribution des prêts de campagne.

e) Comment vont évoluer les prix au producteur ? L'augmentation du prix d'achat de l'ananas de conserve à 24 F/kg pourrait avoir un effet de relance extrêmement important, à condition que les coûts de production soient contenus et que les planteurs soient payés dans des délais «raisonnables».

BIBLIOGRAPHIE

- COLIN (J.P.). 1984.
Note sur la petite production d'ananas dans un village de basse Côte d'Ivoire. Le cas de Djimini-Koffikro.
Centre ORSTOM de Petit-Bassam, Abidjan, 84 p.
- COLIN (P.J.). 1987.
La mutation d'une économie de plantation.
Contribution à l'analyse de la dynamique des systèmes productifs agricoles villageois en basse Côte d'Ivoire.
Centre ORSTOM de Montpellier, 537 p.
- IRFA. 1984.
La culture de l'ananas d'exportation en Côte d'Ivoire.
Manuel du Planteur.
Les Nouvelles Editions Africaines, Abidjan, 117 p.

